RELEVE DES ECHANGES DE L'ENTRETIEN DU 15 JUIN 2026 AVEC MONSIEUR PATRICK QUOQUILLAUD ET VIRGINIE JAMET, REPRESENTANTS DE LA CASAMAAF

Ce relevé des échanges a vocation à reprendre les grandes lignes des propos tenus par la personne entendue, des questions posées et des réponses apportées.

- Constats dressés par la CASAMAAF :
 - « Avant-après » depuis la structuration de l'équipe du SDA, dont les coordinateurs déploient une action au plus près des assistants familiaux → Ecoute, visites à domicile, accompagnement au quotidien
 - Dans le même temps, affirmation d'un malaise dans la profession au regard de l'insuffisance du suivi des enfants (insuffisance du nombre de référents et de psychologues) voire d'un dialogue trop hiérarchique des référents du pôle enfance vis-à-vis des assistants familiaux (absence d'écoute active, absence d'invitation des assistants familiaux aux rendez-vous de bilan avant le passage devant le juge)
 - Manque de prise en charge des enfants de l'ASE par la PMI (suivi médical précédemment systématisé, ce qui ne serait aujourd'hui plus le cas), qui s'en limiterait à un rôle d'agrément suivant un référentiel qui ne favoriserait pas l'autonomie des enfants (placement sous clé des couteaux, par exemple) et dont les contrôles peuvent être vécus comme de véritables « intrusions » (avec le contrôle de la suite parentale, par exemple, alors que les enfants confiés n'ont pas vocation à y évoluer) → Incompréhension des motifs de refus de premiers agréments avancés et découragement (diminution des vocations)
 - Manque de prise en compte s'agissant de l'épuisement professionnel et de la fragilisation des conditions d'exercice (absence de retours à certains e-mails d'alerte rédigés par des assistants familiaux, oralité privilégiée sur l'écrit)
 - Au-delà de la nécessaire écoute de la parole de l'enfant, besoin de reconnaissance de l'institution en cas de réhabilitations à la suite d'un passage en CCPD
 - Isolement social et familial à considérer

- Pistes de réflexion :
 - Réinstauration d'un dialogue entre l'équipe PMI qui évalue et délivre l'agrément, les assistants familiaux et le SDA, quitte à ce que le SDA accompagne aléatoirement pour voir comment se passe l'évaluation et redonner les lignes forces de contrôle
 - Appui sur le retour des professionnels déjà en poste et de leur perception à la suite des réunions d'information auxquels ils peuvent être amenés à participer → Travail, par exemple, autour d'un formulaire de retour de la rencontre
 - Montage de réunions régulières avec les assistants familiaux, les responsables de pôle enfance et les référents pour échanger sur les situations, repositionner les rôles de chacun et resusciter les conditions d'un travail d'équipe serein, par exemple dans le cadre du schéma unique des solidarités